

SERVICE DES CIMETIÈRES

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

Cimetière : Ancienne église Saint-Ursin N° de concession :

Nom du titulaire :

Je soussigné(e) :
(pour les femmes, préciser le nom de naissance)

Demeurant :

Téléphone :

Agissant en qualité de :

- Concessionnaire
- Ayant-droit (préciser le lien de parenté) :
- Mandataire du concessionnaire
- Autre (préciser le lien) :

Je sollicite le renouvellement de la concession

La conversion de la concession accordée le :
et expirant le :

Choix de la durée de la concession traditionnelle :

- 15 ans (218 €) 30 ans (325 €) 50 ans (652 €)

Choix de la durée de la concession cinéraire :

- 15 ans (391 €) 30 ans (652 €) 50 ans (868 €)

Je joins à cet effet un chèque à l'ordre de « La régie population enfance famille », entre les mains de qui de droit, correspondant au prix de ladite concession (tarif en vigueur à la date d'échéance de la période à renouveler, à vérifier auprès du service des cimetières au 02.31.36.17.17).
Je m'engage, conformément à la législation en vigueur, à entretenir la concession.

Fait à : le :

Signature du demandeur (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ») :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Concessionnaire

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du liuret de famille
- Photocopie de l'ancien titre de concession

Ayant-droit du concessionnaire si le concessionnaire est décédé :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du liuret de famille
- Photocopie de l'ancien titre de concession

Ayant-droit (ou autre) si le concessionnaire est en vie :

- Mandat établi et signé par le concessionnaire
- Photocopie des pièces d'identité du concessionnaire et de son mandant
- Photocopies d'un justificatif de domicile du concessionnaire et de son mandant
- Photocopie du liuret de famille du concessionnaire
- Photocopie de l'ancien titre de concession

Merci de retourner ce document complété et signé accompagné des justificatifs demandés ainsi que de votre chèque à l'ordre de « La régie population, enfance, famille » à l'adresse suivante :

Mairie de Courseulles-sur-Mer
Service des Cimetières
48 rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service des cimetières dans un fichier informatisé ayant pour finalité la gestion des concessions dans les cimetières. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de demandes de concession sont conservés par la mairie jusqu'à la reprise administrative de la concession. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement. Ces droits peuvent être exercés auprès du service des cimetières de la Ville de Meaux par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Courseulles-sur-Mer – Service des Cimetières – B.P. 107 – 14470 Courseulles-sur-Mer
Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)